

## Compte-rendu de la séance du 27/05/2016

L'an deux mil seize et le vingt-sept mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck GUREGHIAN, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception d'Etienne GUILLAUME, Samuel COCHARD, Vincent RICHARD et de Guillaume TENET, excusés.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Mme Sylvie PEREIRA été nommée secrétaire.

### N°32/2016 : Amortissement subvention :

Conformément à l'article L. 2321-2, 28° du CGCT, le conseil municipal décide d'amortir sur 10 ans, à compter de 2016, la subvention reçue de l'agence de l'eau d'un montant des 14 000.00€.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

### N°33/2016 : Marché PLU : ouverture des offres :

Après ouverture des plis reçus par la commission d'appels d'offre concernant le marché de révision du POS en PLU, après exposé de M le Maire, le conseil municipal se prononce pour la proposition de l'Agence d'Urbanisme de Reims.

**Montant du marché : 13 200.00€ HT soit 15 840.00€ TTC**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

### N°34/2016 : Marché de maîtrise d'œuvre entrées Auménancourt le Grand :

Après étude de plusieurs offre concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité routière aux entrées est et ouest d'Auménancourt le Grand, le conseil municipal se prononce en faveur de cabinet "BETA INGENIERIE".

**Montant du marché : 2 870.00€ HT soit 3 444.00€ TTC**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

### N°35/2016 : Renouvellement du bureau de l'association foncière d'Auménancourt :

Après concertation en vue du renouvellement du bureau de l'association foncière, le Maire d'Auménancourt et le Président de l'AF ont élaboré localement des propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 9 membres (non compris les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT), ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement).

Les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la chambre d'agriculture, à savoir :

- M Patrick RENAUDIN
- M Florent GUILLAUME
- M Jean-Claude FENAUX
- Mme Christelle HUSSON

Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'association foncière, les propriétaires figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir :

- M Benoit GUILLAUME
- M Jean-Philippe RENAUDIN
- M Gilles GROSJEAN
- Mme Muriel GUILLAUME

### **N°36/2016 : Lotissement de la Gare : Vente du lot 1 :**

Après étude de la proposition d'achat de M et Mme THEVENIN et compte tenu de la configuration de la parcelle (talus bordant le terrain, accessibilité moins aisée et surface supérieure aux autres lots du lotissement), le conseil municipal accepte de modifier le prix de vente du lot n°1 du lotissement de la Gare.

Le nouveau prix de vente est fixé à **85 000.00€** et modifie la délibération n°55/2014 de la façon suivante :

Prix d'acquisition par le lotissement	N° du lot	Superficie en m <sup>2</sup>	PRIX		Marge Taxable	TVA à acquitter	Prix de vente TTC
			Acquisition Sans TVA	Vente HT			
	<b>1</b>	<b>748</b>	<b>235,93</b>	<b>70 871.14</b>	<b>70 647.60</b>	<b>14 128.87</b>	<b>85 000.00</b>
	2	589	185,78	58 900,00	58 714,22	<b>11 742,84</b>	70 642,84
	3	601	189,56	60 100,00	59 910,44	<b>11 982,09</b>	72 082,09
	4	603	190,20	60 300,00	60 109,80	<b>12 021,96</b>	72 321,96
	5	604	190,51	60 400,00	60 209,49	<b>12 041,90</b>	72 441,90
<b>991,98</b>			-	-	-	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>3145</b>	<b>991,98</b>	<b>310 571.14</b>	<b>309 591.55</b>	<b>61 917.66</b>	372 488.80

### Questions diverses :

- M le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de prévention contre les cambriolages est fixée au lundi 13 juin à 18h30 à la salle polyvalente d'Auménancourt le Petit, en présence des gendarmes de Bazancourt.

- M le Maire donne lecture de l'invitation de l'association historique 15-1 pour les cérémonies des 11 et 12 juin.